



DNF ds les galeries marchandes

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 28 janvier 2007

J'ai donné le texte de loi aux gerants de 2 bars restaurants situés ds la galerie marchande de carrefour Nice TNL et ils m'affirment qu'ils ne st pas soumis à la loi car ils beneficent d'une dérogation jusqu'en 2008 ! pourtant leur etablissement est ouvert à tout vent et la fumée s"entasse ds la galerie. Qu'en pensez vous ?

Réponse :

- Vous pouvez déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) ou faire appel à notre service de **mise en demeure** car vous n'obtiendrez pas gain de cause par la négociation.
- Consultez à nouveau le site de l'association à partir du 6 février, le jugement d'une série de huit procès faits à des restaurants de galerie marchande sera connu à cette date.